



Communiqué de presse du 18 juillet 2011

L'accord de branche : une nouvelle opportunité pour favoriser l'accès aux Chèques-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés

Le Chèque-Vacances est un outil de motivation, de fidélisation et de développement du pouvoir d'achat des salariés, un véritable « plus » qui fait souvent la différence lors d'un recrutement, notamment dans une petite entreprise. Un dispositif récent facilite sa mise en œuvre dans les entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise. Dans ce nouveau cadre, l'ANCV a lancé des discussions avec des fédérations professionnelles qui ont débouché sur l'inscription des Chèques-Vacances au sein d'accords de branche spécifiques.

Une avancée sociale importante pour ces petites entreprises dont les salariés n'auront bientôt plus rien à envier à ceux des grands groupes et une démarche volontaire et innovante pour l'ANCV qui ouvre de nouvelles perspectives de développement du Chèque-Vacances.

De quoi s'agit-il ? *L'exemple du secteur du bâtiment et des travaux publics*

Après ceux de l'hôtellerie de plein air (campings), les partenaires sociaux du BTP ont signé le 4 mai 2011 un accord collectif national de branche pour simplifier la mise en œuvre des Chèques-Vacances dans les petites entreprises du BTP. Plus d'un million de salariés sont concernés.

Ce dispositif de simplification des démarches repose sur une adhésion volontaire au Chèque-Vacances tant des entreprises que des salariés. Ainsi, la mise en place des Chèques-Vacances dans les petites entreprises du BTP relève de l'initiative du dirigeant qui détermine son niveau de participation financière et qui reste libre de reconduire ou non l'opération l'année suivante en fonction des possibilités de l'entreprise.

D'autres branches professionnelles tels que l'hôtellerie et la restauration envisagent une démarche similaire d'inscription de la mise en place du Chèque-Vacances dans un accord collectif. A côté de partenariats destinés à promouvoir les Chèques-Vacances et la création d'une boutique en ligne dédiée, les accords de branche constituent pour l'ANCV un moyen fondamental de déploiement du Chèque-Vacances dans les petites entreprises.

A propos de l'ANCV

L'établissement public favorise l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous, à travers la diffusion du Chèque-Vacances auprès de 3,4 millions de salariés et le financement de programmes d'action sociale permettant le départ en vacances de 210 000 personnes en difficulté et le financement des investissements de modernisation des villages de vacances

Contacts Presse :

ANCV : Joëlle MUZEAU – tél. 01 34 29 53 53 – jmuzeau@ancv.fr

bureau de presse de l'ANCV : Chloé LABRIET – tél. 01 45 49 32 93 – chloe.labriet@meanings.fr